



## Schmid Ralph Alexander

Compensation des émissions de CO<sub>2</sub> dans le canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.02.19

Transmission au CE : \*05.03.19

### Dépôt

Le Conseil d'Etat est chargé de rédiger un rapport sur la possibilité de créer une plate-forme Internet pour proposer aux citoyens des projets régionaux pour compenser leurs émissions de CO<sub>2</sub> de manière volontaire. Les projets pourront émaner des communes ou du canton mais aussi du monde de l'économie ou du privé. Cette plate-forme pourrait être élaborée en collaboration avec d'autres cantons.

### Développement

Lorsque l'on prend l'avion, par exemple, on peut aujourd'hui compenser ses émissions de CO<sub>2</sub> mais la plupart du temps ce sont des projets qui se trouvent à l'étranger. Il n'existe aucune possibilité de pouvoir compenser ses émissions avec un projet dans sa région.

Les compensations sur sol helvétique présentent de nombreux avantages: investissement dans le tissu économique local, moyens alloués bénéficiant directement à nos citoyens par l'amélioration de notre qualité de vie, comme dans le domaine des transports, de la production énergétique et du chauffage.

Dans une approche de relocalisation au niveau régional de ces moyens, il est demandé au Conseil d'Etat de proposer une plate-forme Internet sur laquelle les communes, les citoyens, les collectivités publiques et les acteurs privés pourraient proposer des projets à réaliser. On peut penser par exemple à la renaturation, la plantation d'arbres, la modernisation d'infrastructures et d'équipements, le développement des moyens de production d'énergie renouvelable y compris la production du biogaz à partir de nos déchets verts ou d'infrastructures de recyclage, etc.

Cela permettrait d'injecter des moyens publics et privés, non pas à l'étranger via lesdits certificats, mais dans le canton de Fribourg avec les développements économiques, environnementaux et d'innovations y relatifs.

Cette plate-forme Internet permettrait à tout le monde de calculer les émissions qu'il veut compenser et de choisir le projet auquel il veut allouer ses fonds. Afin de réduire les coûts de développement d'une telle plate-forme, cela pourrait se faire en collaboration avec d'autres cantons.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).